

Commune : 65129  
Castelnau-Magnoac

**MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL**  
-----  
**D'APRES UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL (DGFIP)**  
-----

Cachet du rédacteur du document :

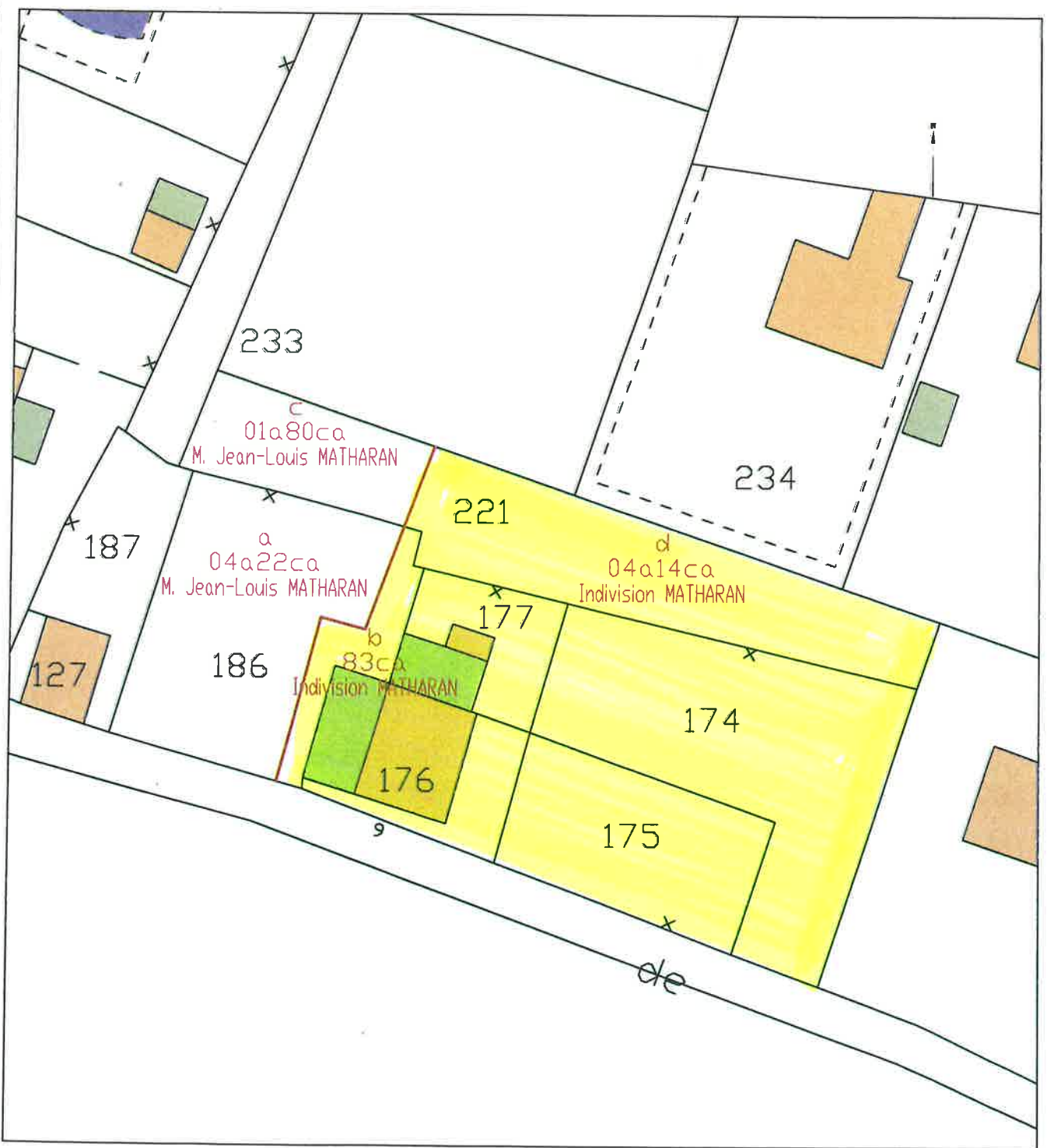
Numéro d'ordre du document d'arpentage  
.....  
Document vérifié et numéroté le .....  
A .....  
Par .....

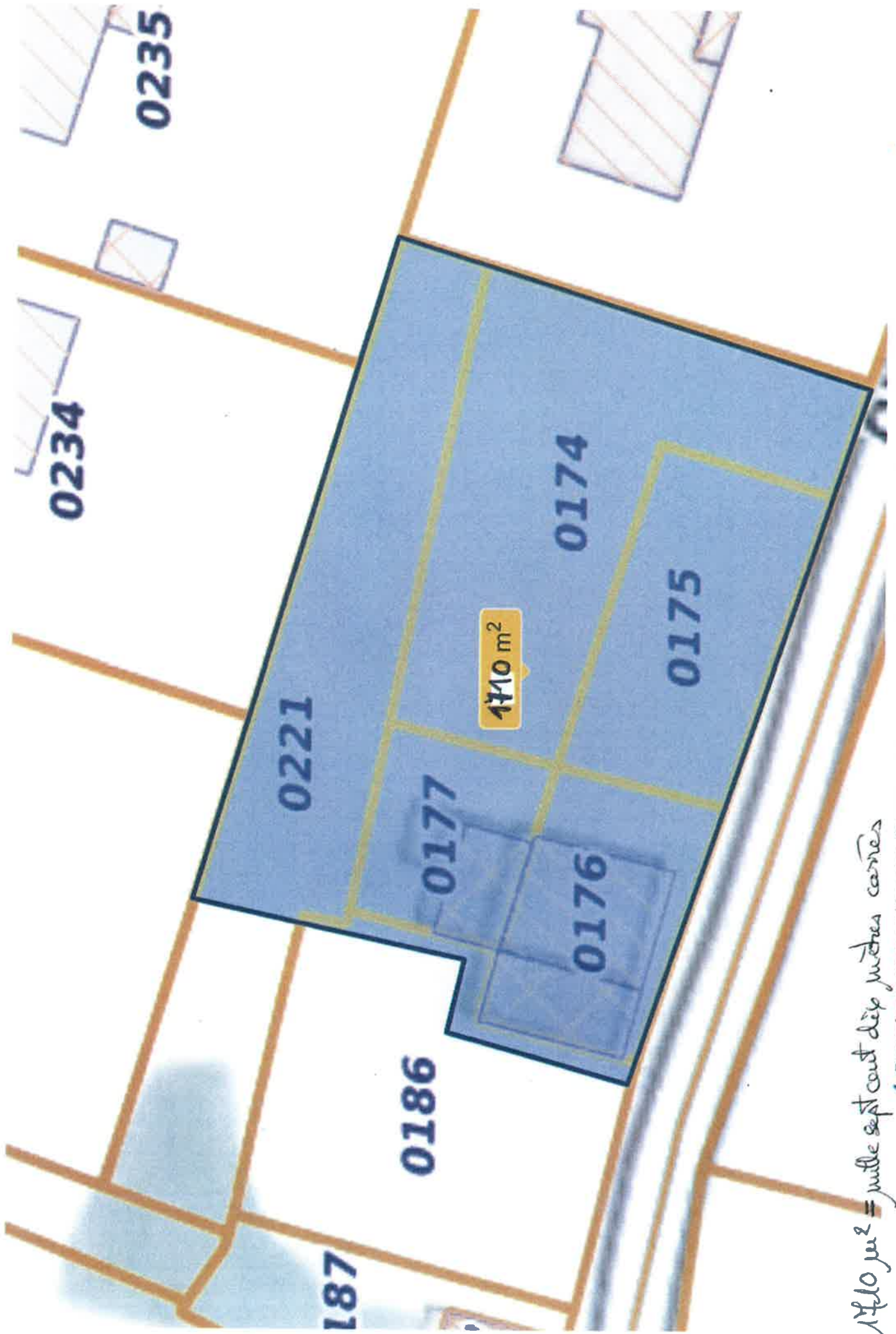
**CERTIFICATION**  
(Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)  
Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :  
A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;  
B - En conformité d'un piquetage : ..... effectué sur le terrain ;  
C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 29/09/2021..... par M. Christophe MAROBIN géomètre à ARREAU.....  
Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.  
A .ARREAU....., le 29/09/2021.....

Document dressé par  
Christophe MAROBIN.....  
à ARREAU.....  
Date 29/09/2021.....  
Signature :

Section : AD  
Feuille(s) : 01  
Qualité du plan : régulier <20/03/80  
Echelle d'origine : 1/1000  
Echelle d'édition : 1/500  
Date de l'édition : 29/09/2021

(1) Rayer les mentions inutiles. La formule A n'est applicable que dans le cas d'une nouvelle plan relevé par voie de miroir 4 jour) dans la formule B les propriétaires peuvent avoir effectué eux-mêmes le piquetage.  
(2) Qualité de la personne agréée (géomètre expert, inspecteur, géomètre ou technicien retraité du cadastre, etc...)  
(3) Préciser les noms et qualités du signataire s'il est différent du propriétaire (mandataire, avocat représentant qualité de l'autorité compétente).





*1110 m<sup>2</sup> = mille sept cent dix mètres carrés*



**Christophe MAROBIN**  
Géomètre Expert  
Grande Rue 65240 ARREAU  
Tél : 05 83 40 11 38  
Email : christophe.marobin@geometre-expert.fr

CONSEILLER VALORISER GARANTIR

## PLAN DE DIVISION

DEPARTEMENT DES HAUTES-PYRENEES  
**Commune de CASTELNAU-MAGNOAC**  
Cadastral : section AD Lieudit "Carrole"

Division de la propriété de  
L'Indivision MATHARAN  
En vue d'une vente à  
M. Jean-Louis MATHARAN

— Limites bornées anciennes

Document modificatif du parcelaire cadastral  
MAROBIN - 09-11-2011 - Dossier 11008

— Limites bornées nouvelles  
Document modificatif du parcelaire cadastral  
Annexé à ce plan

— Limites non bornées  
Application du plan cadastral  
non défini contraictoirement

Coordonnées des repères

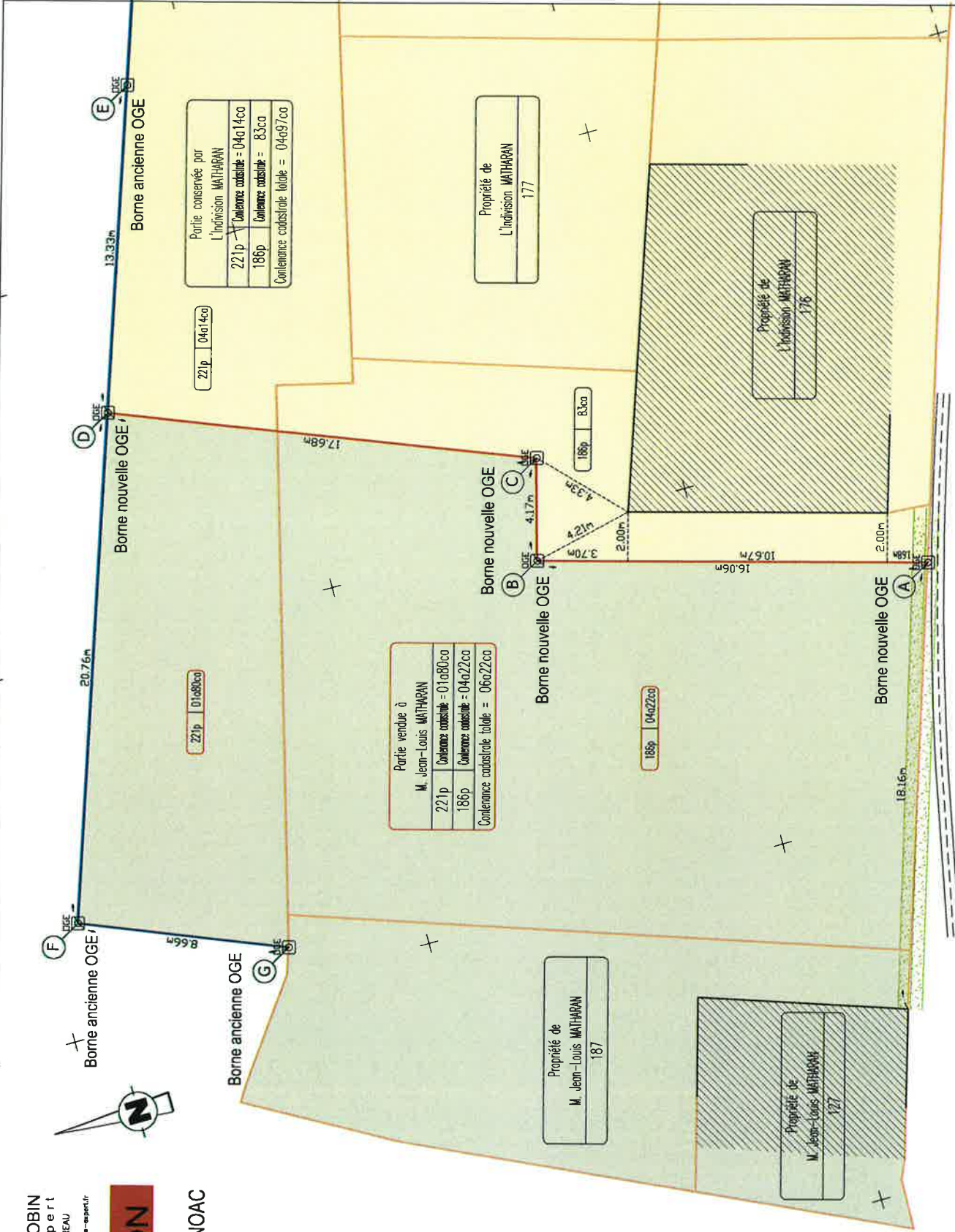
Repère	X	Y
A	1498182,41	2335441,18
B	1498185,80	2335445,62
C	1498206,96	2335443,88
D	1498251,95	2335451,95
E	1498169,63	2335478,63
F	1498166,38	2335470,59

Système de coordonnées RGF93CC43

PLAN POUR SIGNATURE DES PARTIES  
AVANT NUMEROTATION PAR LE CADASTRE

Dressé le : 29 septembre 2021  
Dossier : 21100

Echelle : 1/150



Rue des Ecoles